

ANNEXE**LISTE DES PERSONNES DONT LE MANDAT EST RENOUVELÉ COMME RÉGISSEUR DE LA RÉGIE DU LOGEMENT**

Nom du titulaire	Date de la prise d'effet du renouvellement	Lieu principal d'exercice des fonctions
Jean Bisson	25 avril 2005	Montréal
Christine Bissonnette	2 mai 2005	Montréal
Claire Courtemanche	25 avril 2005	Québec
Luce De Palma	20 mars 2005	Montréal
Luc Harvey	3 juillet 2005	Longueuil
Éric Luc Moffatt	20 mars 2005	Montréal
Pierre Thérien	18 juin 2005	Laval

43593

Gouvernement du Québec

Décret 1175-2004, 15 décembre 2004

CONCERNANT une entente de contribution entre la Ville de Rouyn-Noranda et le gouvernement du Canada relativement au Théâtre du cuivre

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a l'intention de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement au versement d'une subvention de 8 173 \$ pour l'acquisition d'équipements spécialisés de sonorisation pour le Théâtre du cuivre, dans le cadre du programme Espaces culturels Canada;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre à la Ville de Rouyn-Noranda de conclure cette entente avec le gouvernement du Canada;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE la Ville de Rouyn-Noranda soit autorisée à conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement au versement d'une subvention de 8 173 \$ pour l'acquisition d'équipements spécialisés de sonorisation pour le Théâtre du cuivre, dans le cadre du programme Espaces culturels Canada, et dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43594